

**DELIBERATION N°28/2026**  
**CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VEREL-PRAGONDRAN**  
**SEANCE DU 20 AVRIL 2026**

*Nombre de conseillers en exercice : 15*

*Présents : 13*

*Absents : 1*

*Votants : 14*

**Date de la convocation : 10/04/2026**

**Date d'affichage : 10/04/2026**

L'an deux mille vingt-six, le vingt avril à vingt heures dix, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie, sous la présidence de Madame Manon BOYER, Maire.

**Présents** : Manon BOYER ; Julien PERNOT ; Camille JACQUEMIER ; Julien HUNERFURST ; Estelle CARAMELLO ; Fanny COUPPEY ; Kevin LEHOUX ; Maroussia ROCHER ; Léo BLERVAQUE ; Christine MOUCAUD ; Florence GAUTIN ; Robin GAILLARDET ; Morgane TARDY.

**Absents** : Thomas COMLAR ; Damien CHAFFARDON qui donne pouvoir à Estelle CARAMELLO.

Julien PERNOT a été nommé de secrétaire de séance.

**Objet : Renouvellement de la Convention Intercommunale d'Attribution (CIA) des logements sociaux**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la construction et de l'habitation, notamment son article L.441-1-6 relatif aux conventions intercommunales d'attribution,

Vu la Convention Intercommunale d'Attribution signée le 4 juillet 2018,

Vu le projet de nouvelle Convention Intercommunale d'Attribution pour la période 2025-2031, élaboré par Grand Chambéry et ses partenaires,

Considérant que la convention intercommunale d'attribution constitue un outil de mise en œuvre des politiques publiques en matière de logement social, visant notamment :

- à favoriser la mixité sociale ;
- à assurer un équilibre territorial dans l'attribution des logements sociaux ;
- à répondre aux besoins des publics prioritaires et des ménages les plus modestes ;
- à organiser la coopération entre les collectivités, l'État, les bailleurs sociaux et les réservataires ;

Considérant que cette nouvelle convention s'inscrit dans la continuité des actions engagées depuis 2018 et fixe des objectifs partagés pour la période 2025-2031 ;

Considérant l'intérêt pour la commune de participer à cette démarche partenariale permettant une gestion concertée et équilibrée du parc de logements sociaux à l'échelle intercommunale ;

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :**

**APPROUVE** le renouvellement de la Convention Intercommunale d'Attribution des logements sociaux pour la période 2025-2031 ;

**AUTORISE** Madame la Maire à signer ladite convention, ainsi que tout document afférent à sa mise en œuvre ;

**PRÉCISE** que la commune participera, dans le cadre de ses compétences, à la mise en œuvre des engagements définis dans la convention.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal approuve le renouvellement de la convention intercommunale d'attribution (CIA) des logements sociaux.

Résultat du vote :        Pour : 14 voix  
                                 Abstentions : 0 voix  
                                 Contre : 0 voix  
                                 Ne participe pas au vote : 0 voix

Ainsi fait et délibéré les jour, mois, an ci-dessus.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 24/04/2026

Et publication ou notification le 24/04/2026

Le secrétaire de séance, Julien PERNOT



La Maire, Madame Manon BOYER

